



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 22 - Juin 2004 - 3,05 €

## Sommaire

Chili 1973-1987 pages 2-4

Histoire d'une adhésion pages 5-6

Les relations de la CGT et la mutualité pages 7-8-9

L'histoire et l'actualité pages 10-11

Décentralisation et PTT pages 12-13

11 Novembre 1943 à Oyonnax pages 14-15

La vie de l'IHS page 16

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet Rappelons-nous

Depuis plus de 30 ans, l'un des plus anciens, des plus performants et des plus égalitaires des services publics, les PTT, est soumis au feu roulant des attaques du grand capital et des gouvernements. On ne rappellera jamais assez que le vers dans le fruit date de 1957 quand fût signé le traité de Rome, instituant le Marché Commun... marché de la libre concurrence que l'on veut aujourd'hui « constitutionnaliser ».

Confronté à des restructurations permanentes, des attaques frontales, la CGT s'est opposée à cette déstabilisation, en dénonçant à la fois l'emprise des trusts « ITT, Thomson n'aurait pas le téléphone » et son corollaire, la remise en cause des garanties du statut des fonctionnaires « Si une règle du Statut me gêne, je la ferais sauter » disait un ministre en 1970 .

Cette opposition s'est manifestée par un feu roulant d'actions revendicatives, des grèves de catégories et des services, où la défense du service public prenait de plus en plus de place à côté des revendications du personnel (grève du 25 mai 1973 par exemple).

Certes rien n'a été facile, l'unité syndicale difficile à mettre en œuvre (rarement avec FO) est souvent conflictuelle ; mais au bout du compte des succès revendicatifs ont été obtenus, des freins ont été mis à la casse du service public. L'un de ces freins, c'est la grève d'octobre - novembre 1974, née à la fois d'un phénomène de ras le bol et du déferlement d'actions syndicales dans les années qui l'ont précédée.

Aujourd'hui, aussi bien La Poste que France Télécom sont confrontées à une offensive qui pose la question de leur existence en tant que service public. Les salariés sont soumis à la règle de la précarité , chère, très chère au MEDEF !

Depuis quelques mois la riposte syndicale s'amplifie, c'est un feu roulant d'actions quelquefois unitaires. Les jeunes s'engagent résolument dans la lutte « Y en à marre », c'est un vent de révolte.

Sans vouloir, un tant soit peu, suggérer que l'histoire pourrait se répéter, il est peut-être intéressant, avec le recul du temps, pour le présent de revivre ensemble le passé, celui d'avant octobre - novembre 1974, la grève elle-même et ses conséquences. C'est à cela que nous vous invitons le 17 juin à Lyon à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire.

**Serge LOTTIER.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gaillard Michel

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Guibbert Raphaël

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lottier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

## COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadas Jean

Pillet Marcel

Séguy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

## Le relais

5<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 3,05 €

Directeur de la publication : Bernard Bouche

Rédaction administration :

263, rue de Paris, case 545

93515 Montreuil Cedex

2<sup>e</sup> trimestre 2004 - Dépôt légal N° 15805

CPPAD N° 0502 681018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

# 1973-1987

# Chili :

*Il y a trente ans, l'armée renversait le gouvernement démocratique du Chili pour installer une dictature. En 1987, une délégation fédérale<sup>(1)</sup> pouvait enfin répondre officiellement à une invitation du SINATE (Syndicat National des Télécommunications). Retour sur ces évènements.*

Mardi 11 septembre 1973, une junte militaire dirigée par les commandants en chef des trois armées, dont Augusto PINOCHET déclenche un coup d'état.

Le Président Salvador ALLENDE, socialiste, normalement élu, lance un appel à la classe ouvrière pour qu'elle se mobilise : « je suis ici et je demeurerai pour défendre le gouvernement élu par les ouvriers ».

La junte exige la reddition des responsables des différents partis de gauche qui constituent le gouvernement d'unité populaire et de la Centrale Unique des Travailleurs.

Face à leur résistan-

ce, ils utilisent l'artillerie et l'aviation pour bombarder notamment le Palais Présidentiel de la Monéda et le siège du parti communiste.

Le lendemain, la junte annonce la mort d'ALLENDE. Un crime qu'elle camoufle en suicide car son dernier message radiodiffusé était sans équivoque.

« Je ne démissionnerai pas, je ne serai pas un président en exil, je résisterai jusqu'au bout ».

Face à la résistance légitime du peuple chilien, les méthodes de la junte sont claires et brutales « **tous ces gens qui s'entêtent dans une attitude suicidaire et irresponsable seront l'objet d'une attaque définitive, ceux qui seront faits prisonniers seront fusillés sur place** ».

Couvre feu, censure, arrestations, tortures, exécutions deviennent le quotidien du peuple chilien pour une longue période.

La CGT avec la CFDT la FEN, et les partis de gauche, organise la mobilisation et la solidarité. Des manifestations se déroulent dans toute la France.

La responsabilité de

l'impérialisme américain ne faisait, pour nous aucun doute. Nous luttons déjà contre son intervention au Viet Nam. La droite française exprimait sa sympathie envers les putschistes. Nous étions engagés dans la bataille pour la victoire du programme commun. C'est à dire pour l'élection d'un gouvernement de la gauche unie sur la base d'un programme progressiste dans lequel la question des nationalisations étaient l'objet de vifs débats. Comment ne pas penser que la force utilisée par l'impérialisme au Chili n'était pas un message menaçant directement pour nous aussi ? Tout cela décuplait nos forces, notre lucidité, notre engagement dans la solidarité et pour le succès politique en France.

## Les voix de la réaction française

L'Humanité du 13 septembre 1973, publie une revue de presse française de droite. Le verdict est sans appel : Soutien aux putschistes, menace au peuple français !

<sup>(1)</sup> composée de Marie-Antoinette OMONT et Alain GAUTHERON



# Le « Monde Libre » à l'œuvre

Dans **La Nation**, organe officieux du pouvoir.

«...s'agissant de nous, de deux choses l'une. Ou bien les français voteront librement un jour dans leur grande majorité pour la gauche unie, la révolution et le paradis «socialiste», et alors,

dérer comme une armée «putchiste». Elle ne l'a jamais été en esprit. Si elle l'est devenue dans les faits, la responsabilité en incombe essentiellement au régime».

## La politique de l'Unité Populaire :

Le gouvernement de l'Unité Populaire repo-

nationalisations : mines de cuivre (75% des rentrées de devises du pays) et les autres richesses du sous-sol, le système bancaire, des monopoles industriels stratégiques, liquidation du latifundium et distribution des terres aux paysans qui les travaillaient, organisation de coopératives, accès à des prêts de l'Etat, assistance technique.

Il donne un demi litre de lait gratuit chaque jour pour les enfants, une paire de souliers annuelle pour les écoliers.

Son objectif c'est que le peuple chilien mange de façon suffisante et équilibrée, qu'il accède à la culture et aux responsabilités, qu'il se forme, que progresse la démocratisation.

C'est tout cela que l'impérialisme et la classe possédante ne supportaient pas.

## Le rôle de l'impérialisme américain :

«L'âme et le moteur de la conjuration ont été l'International Telephone and Telegraph Corporation (ITT) qui avec le consentement et la complicité active du gouvernement des Etats Unis et

l'aide technologique et pratique de la CIA, s'est efforcée, dans un premier temps, d'empêcher que le docteur ALLENDE ne devienne Président du Chili, et, dans un deuxième temps, de provoquer le chaos économique et politique dans ce pays pour ouvrir la voie à l'intervention de militaires». C'est ce qu'on peut lire par exemple dans «CHILI : trois ans d'unité populaire»<sup>(1)</sup> publié quelques semaines après le coup d'Etat. Les auteurs citent plusieurs documents parus dans la presse américaine, qui confirment leurs affirmations : suppression de crédits, pressions sur le cuivre, refus des pièces de change, organisation par l'oligarchie nationale de la spéculation, du marché noir, stimulant l'inflation, de grèves à caractère séditionnel, destruction par des attentats terroristes de l'infrastructure du pays, assassinats...

Depuis les preuves se sont accumulées.

## La Chili de 1987 :<sup>(2)</sup>

Dans des interviews accordées par la presse française, Pinochet essaie de faire croire à une évolution plus



9 octobre 1973 à Paris

avertis par l'exemple chilien et tant d'autres, ils en auront accepté d'avance les conséquences».

## L'Aurore :

Le testament de M. ALLENDE, cet hédoniste de la révolution, sera-t-il celui du sang versé en un affrontement téléguidé aux dernières heures de son mandat ?

## Le Figaro :

«Il serait profondément injuste de la consi-

der sur l'accord de six formations. Le cabinet comprenait notamment trois socialistes, trois communistes, trois radicaux. Il devait ouvrir la voie du Chili au socialisme. Plusieurs ministres étaient des ouvriers anciens responsables syndicaux.

L'Unité Populaire décide de récupérer les richesses nationales des mains du capital étranger en décrétant les

# Chili

## Le « Monde Libre » à l'œuvre

souple, plus ouverte de ce qui demeure une dictature militaire.

Lors de notre arrivée à l'aéroport de Santiago, à peine en conversation avec mes camarades chiliens qui nous accueillaient, nous croisons le colonel directeur des télécoms qui passait par là. Nous n'avons pas cru au hasard.

La terreur régnait toujours sur le pays. Dans la nuit précédent notre arrivée, onze militants avaient été assassinés. Nos camarades syndicalistes avaient décidé de vivre au grand jour, parmi les gens, « leur meilleure protection », en utilisant tous les espaces « légaux » que les mobilisations imposaient.

Souvent jeunes et peu

expérimentés, la répression avait anéanti leurs prédécesseurs, ils voulaient développer un syndicalisme authentiquement revendicatif, à l'opposé des débats sois-disant politiques qui en réalité divisaient et paralysaient toute mobilisation.

L'opposition à Pinochet rassemblait une grande diversité politique. Partout où nous sommes passés nous avons rencontré des individus, des associations engagés avec lucidité et détermination dans le combat : Contre la répression, la pauvreté, la faim.

Des fresques, des propos évoquaient régulièrement le souvenir des mesures de l'unité populaire favorables

au peuple. Allende et Pablo Neruda étaient souvent cités.

Le Chili devenait le laboratoire des thèses libérales du « Monde Libre », celles notamment de Friedman. En France, leurs émules se nommaient Longuet, Madelin... Le gouvernement français continuait de vendre des armes, des hélicoptères à la junte.

Aujourd'hui Ricardo LAGOS est le deuxième socialiste chef d'Etat.

Septembre 2003, au Chili les événements de 1973 sont à la une de tous les médias. Les chansons de Victor JARA torturé et assassiné par les militaires, sont redécouvertes. L'image donnée d'Allende est digne, des

éloges officielles sont prononcées. Un salon du ministère de l'intérieur porte maintenant son nom. Pinochet lui a 87 ans il n'a toujours pas été jugé.

Karl Marx écrivait qu'en France la lutte de classes se mènent jusqu'au bout. Je crois que s'il avait pu travailler sur le Chili il aurait eu la même expression.

Alain GAUTHERON

<sup>(1)</sup>pages 139 et suivantes : ouvrage collectif Editions Sociales.

<sup>(2)</sup>On peut lire aussi :

le journal fédéral pages 4 et 5 n°287 juillet-août 1987

Le compte-rendu de la délégation fédérale en juillet 1987 - Archives IHS-CGT.



M.A. OMONT photographiée parmi des pirquineiros, c'est à dire d'anciens salariés mineurs à qui la compagnie nationale a vendu de petites mines non rentables qu'ils exploitent eux-mêmes. Ils travaillent dans des conditions difficiles, courent des dangers permanents, se nourrissent de pain et de thé. Le Chili de Pinochet est un laboratoire libéral. Le salarié devient patron, s'autoexploite au grand bénéfice des possédants !





# L'histoire d'une adhésion

Il a fallu à l'occasion de ce texte que je fasse le calcul - quel coup de vieux - : je suis adhérente depuis 34 ans à la CGT<sup>(1)</sup> et je n'ai pas vu le temps passer ! J'ai la certitude que la lutte stimule la vie, lui donne du sens, du plaisir aussi. Ce n'est pas original pour ma génération d'avoir adhéré en 68. A partir de cette grande lutte, de ses résultats, la vie militante est confortée dans la certitude que rien ne s'obtient sans l'intervention des salariés. Rien d'étonnant à l'imposée faite par certains historiens sur les acquis dont nous bénéficions encore aujourd'hui. Le passé est à revisiter pour stimuler la confiance.

Pour revenir sur le sujet, je suis en 1962, embauchée à 17 ans ? aux Télécoms où je reste auxiliaire cinq ans. A cette époque l'administration faisait faire une enquête aux services de police et nous faisait prêter serment sur le droit de réserve lié au service public. Je passe le concours pour être titularisée ; je pars à Paris malgré ma situation de famille puisque j'étais mariée ; j'y reste un an à un guichet de poste où j'avais la hantise de la manipulation d'argent : il faut dire que je n'étais pas très dégoûtée par manque de confiance en moi et très complexée de mon niveau d'étude.

C'est là que je suis

entraînée dans la lutte de 68 qui commence à s'étendre. Tout va très vite. En week-end à Bordeaux, je ne peux pas repartir à Paris, les cheminots sont en grève totale. Le lundi, je demande à ma mère de m'accompagner à la Bourse du travail pour adhérer à la CGT, encouragée par un père syndiqué CGT, élu prud'homme pour les Cuirs et Peaux et jury ouvrier pour les CAP. Surprise mémorable, il y a une file d'attente dans le bureau des PTT pour adhérer ! Je me souviens que ma carte a été faite par Christian Sabatier un militant, facteur à la recette principale. Je repars très fière de cet acte sans imaginer la suite.

Lors de ma mutation sur Bordeaux en 1969, je suis seule syndiquée dans mon service de la comptabilité téléphonique. Je me retrouve, quelques mois après, avec dix adhésions faites à partir de l'importance de revendiquer pour améliorer les conditions de travail. Le syndicat départemental en recevant ces adhésions me rencontre et très vite je me retrouve détachée quelques jours pour la trésorerie. Je propose dans mon service de porter la RTT au niveau de l'action pour les 36 heures : 80 % de grévistes, ma timidité commençait à être vaincue...

Je me souviens que Jo Durou avait dit aux responsables PTT : « il ne faut

pas laisser cette copie cantonnée à la trésorerie ». Alors tout s'est enchaîné très vite : CE, Bureau départemental des PTT, puis CE de l'UD etc...

**Etre une femme n'a pas toujours été un obstacle. Des camarades sentaient l'apport spécifique de nos sensibilités liées à nos conditions de vie, comme un enrichissement.**

Mais qu'est ce qui m'a motivée pour accepter des responsabilités à l'extérieur de mon service ? J'ai hésité. Lorsque je suis devenue permanente, j'ai longtemps regretté, mon service, son ambiance, le temps passé à parler de la vie, du quotidien, de banalités qui n'en sont pas, de la solidarité de cœur.

Au rejet de l'injustice liée au statut d'ouvriers de mes parents durement exploités à l'usine, se mêlait l'espoir d'en finir avec toutes les formes de domination et de soumission. Confusément, je pensais que les femmes devaient s'en occuper, mais pas tout à fait comme le suggéraient les groupes féministes de cette période.

**Je ne devais jamais regretter ce choix.**

Je me décidais très vite à offrir du temps personnel pour militer. Je craignais trouver quelques réticences de la part des responsables départementaux des PTT. Je fus étonnée de constater une féminisation

de la CE départementale. Je me retrouvais avec des camarades femmes des Chèques Postaux, de l'inter de Bordeaux (service téléphonique interurbain) intégrées dans la Commission féminine départementale des PTT. Ça me plaisait bien que les militantes ne soient pas uniquement cantonnées à l'activité spécifique féminine, ou à la vente d'Antoinette. Nous étions stimulées par une Fédé en avance sur la place des femmes, avec bien sûr un nombre important de services où travaillaient des femmes.

Il régnait à la Fédération CGT des PTT un état d'esprit, une volonté de participer à l'émancipation de l'Homme avec un grand H. Des militantes se battaient pour être reconnues en tant qu'individu à part entière : « l'Égale ».

Leur place, leur rôle dans l'activité revendicative de leur branche, service, les rendaient crédibles, ainsi que le lien qu'elles ouvraient entre vie au travail, épanouissement individuel et familial.

Il ne fut pas toujours facile d'aborder avec les militants les questions de contraception, d'IVG, de partage des tâches. Nous avions peur de nous marginaliser nous-mêmes en persistant, dans les commissions féminines, de nous limiter, de nous diviser.

La suite ne se fit pas attendre : je me souviens d'un Conseil national des PTT qui en bouscula plus d'un et plus d'une : étaient soumis à notre réflexion, la rupture avec les commissions féminines et le début d'une réflexion sur la mixité de l'activité et des responsabilités !

Quelle étape importante - en témoigne le nombre de femmes militantes dans cette Fédération ! - car une féminisation importante des services se dévelop-

paît, notamment dans la catégorie des facteurs ; cette étape permit des avancées pour tous.

**La bataille sur l'évolution des mentalités se poursuivait.**

Pas seulement en théorie, mais concrètement à partir des revendications (salaires, avancement, temps partiel, etc. ...)

Je me souviens avoir combattu aux Chèques postaux de Bordeaux l'idée qu'un homme, Secrétaire

général du syndicat dans un centre à 90 % de femmes, serait plus mobilisateur - c'était le cas à la CFDT et il faisait le plein aux réunions ! C'était insupportable de constater que la notion « d'autorité », réduite au sens sexiste du terme, reflétait une sous-estimation des femmes par elles-mêmes.

Aujourd'hui, rien n'était définitivement acquis malgré les avancées dans nos conditions de femmes. Il existe encore des positions

de repli sur la famille, des entraves pour militer, exacerbées par la flexibilité, les bas salaires, la précarité, le chômage.

Je pense que, plus la place des femmes au travail reste inégalitaire, minorée, combattue, plus il lui est difficile de peser sur sa propre vie, sur son avenir, sur celui de la société. Pourtant le sens de la révolte existe bel et bien ; il nous faut le cultiver et lui donner un contenu.

J'apprécie aujourd'hui que se discutent d'autres conceptions du militantisme qui associe la singularité de chacun et le nécessaire travail collectif. J'ai conscience en ayant accepté des responsabilités comme celle de secrétaire générale de l'UD d'avoir contribué à l'implication d'autres femmes.

**Les militantes ont une autre façon de voir leur responsabilité, non pas comme un sacerdoce à vie, mais comme une multitude d'étapes, pas toujours au même endroit, ni dans les mêmes responsabilités : c'est ainsi qu'elles conçoivent leur militantisme .**

*Christiane Rouanet*

*1* Christiane Rouanet secrétaire départementale des PTT Gironde jusqu'en 1989, sera ensuite la 1<sup>re</sup> femme, secrétaire générale de l'UD CGT de Gironde jusqu'en 2000, animatrice jusqu'en 2001 du secteur Femmes-mixité de l'UD 33. Elle est actuellement, Présidente de l'HS Aquitaine.

CGT

Fédération Nationale des travailleurs des P.T.T.  
Syndicat départemental Gironde  
Bourse du travail 44 Cours Aristide Briand , 44  
33075 BORDEAUX CEDEX  
//////////

FSM

**LE DROIT A L'INFORMATION**

SUR LA SEXUALITE  
et LA CONTRACEPTION  
A L' ENTREPRISE

UNE REVENDICATION DE LA CGT  
QUI VOUS CONCERNE

VENEZ NOMBREUSES AU DEBAT " NON STOP "  
SUR CES QUESTIONS

**LE JEUDI 27 AVRIL** DE 11h30 à 14h30  
AU LOCAL SYNDICAL DE BORDEAUX CHEQUES  
AVEC LA PARTICIPATION DU PLANNING FAMILIAL et d'UN MEDECIN .-

**POURQUOI CETTE INITIATIVE ?**

La lutte de la C.G.T. pour l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut se cantonner au seul domaine du travail ...

L'égalité des femmes passe aussi par la lutte pour l'évolution des mentalités dans la famille , le couple , la société .

Cette conception implique une autre image du rôle des femmes de l'égalité entre les sexes .



# Les relations CGT Mutualité, après la guerre au moment de la création de la Sécurité Sociale jusqu'aux années 1960

## Le cas des PTT

CGT et Mutualité ont des rapports complexes, parfois conflictuels, chacune ayant une légitimité dans la défense et la gestion de la protection sociale, et des objectifs et pratiques différents.

La création de la Sécurité sociale, la scission syndicale, provoquent avant 1950 une situation qui va influencer pour des décennies ces relations, dans un état de pluralisme syndical durable.

Le cas des PTT pour original qu'il soit, examiné de 1945 aux années 60, peut contribuer à l'analyse des faits.

— 0 —

En 1945 le mouvement mutualiste postier, fort avant guerre de plusieurs centaines d'associations nationales, territoriales ou catégorielles, regroupant 90 % de la corporation, réalise son unité au sein de la «Mutuelle générale des PTT».

La Fédération postale CGT a soutenu ce mouvement d'unification et au terme de l'assemblée générale constitutive entre es-qualité au conseil d'administration de la MG, annonçant des rapports de collaboration nouveaux entre syndicalisme et mutualité.

La représentation de la Fédération CGT des PTT au congrès constitutif du 12.7.45 déclare en effet :

*« je dois dire que jusqu'à ces dernières années, il y a eu une sorte de prévention de la part de syndicalistes vis-à-vis des mutualistes, nous n'avons pas coordonné nos efforts et c'est fâcheux ... Il convient à l'heure actuelle d'associer tous nos efforts pour faire fructifier cette nouvelle Mutuelle générale ... Cette prévention n'exis-*

*te plus et n'aurait jamais dû exister, et nous nous associerons dans toute la mesure de nos possibilités à tous les efforts de nos frères mutualistes ».*

Cette déclaration a été faite par la CGT et à plus forte raison la CGTU.

Cependant, avec la création de la Sécurité Sociale de 1945 à 1948 plusieurs différents surgissent entre syndicalistes et mutualistes :

◆ La mutualité dans son ensemble s'oppose à l'instauration d'un système de protection sociale obligatoire. Son assemblée générale considère en mai 1945, qu'il : « ... ne saurait assujettir obligatoirement que ceux qu'on a appelé les économiquement faibles ... tout le surplus de la sécurité, étant abandonné à la prévoyance libre »<sup>2</sup>.

La CGT défend bec et ongles l'instauration d'un droit social fondamental nouveau, concernant tous les salariés, avec des ressources fondées sur les salaires une participation patronale importante et des prestations égales pour tous, fidèle en cela au programme du Conseil National de la Résistance. Elle s'oppose à tout système fondé sur le seul volontariat, dans lequel le «libéralisme» aurait vite les coudees franches.

◆ Second désaccord, si la Mutualité renonce assez vite à sa conception première quant à l'instauration d'un droit nouveau, soutenue par la CFTC et les partis de droite à l'Assemblée, elle se prononce pour des caisses par professions, chaque caisse étant libre de ses ressources et prestations. Elle dénonce le «totalitarisme» des caisses uniques, et agite le risque d'une perte des avan-

tages acquis en matière de retraites et de congés de maladie pour les fonctionnaires.

La CGT est pour un régime général regroupant tous les salariés, et la confirmation des droits des fonctionnaires pour les congés de maladie et la retraite, dans le statut de la fonction publique en gestation.

◆ Enfin, troisième différent, la CGT considère que les prestations de Sécurité Sociale constituant un salaire différé, la gestion doit revenir aux élus des assurés sociaux présentés par les syndicats. La mutualité elle, n'entend pas être écartée de la gestion de l'assurance maladie, où elle a eu avant guerre un rôle d'initiative et l'exclusivité de la gestion dans la Fonction Publique. Elle prétend même au monopole de la gestion des œuvres sociales, s'oppose à la loi sur les comités d'entreprise, et en octobre 1946 reproche à la fédération postale CGT d'organiser une colonie de vacances, la soupçonnant d'être tentée de reconstituer des sociétés mutualistes d'affinités syndicales<sup>3</sup>.

Un compromis sera cependant passé en février 1947 entre H. RAYNAUD pour la CGT et L. HELLER pour la mutualité : il prévoit l'adhésion des fonctionnaires au régime général, mais par l'intermédiaire de sections gérées par les mutuelles, ainsi que la possibilité pour celles-ci de présenter des candidats à l'administration du régime général, ce qui est inscrit dans la loi quelques jours après.

Un compromis conclu plus tôt aurait-il réduit la polémique ? C'est improbable, la suite des événements résultant de la scission syndicale engagée aux PTT dès 1946 le montre.

Malgré l'accord précité, intervenu en février, en mars 1947 la Mutuelle des PTT exclut de son conseil d'administration les représentants de la Fédération postale CGT, ainsi que ceux qui dans les départements avaient soutenu son action, cela au nom de la nécessaire neutralité mutualiste<sup>4</sup>. En réalité l'exclusion vise les «unitaires» et favorise les «réformistes».

En Loire Atlantique par exemple, après l'exclusion des militants de la CGT un seul reste au bureau de la mutuelle, alors que sont cooptés directeurs et cadres qui ne siègent qu'à titre honorifique, conformément à la tradition mutualiste d'avant guerre. Ce n'est qu'en 1973, 28 ans après la création de la mutuelle, que le bureau sera élu dans son intégralité. (voir à ce propos «la mutuelle» étude réalisée et éditée par le Centre d'Histoire Sociale du syndicat CGT de la Poste et de France Télécom de Loire Atlantique).

— 0 —

La campagne électorale qui s'ouvre pour l'élection des administrateurs des caisses de Sécurité Sociale en 1948 amène de nouveaux développements.

Léon Jouhaux, Secrétaire général de la CGT (jusqu'à la scission de 1948 où il quittera la CGT pour fonder ou créer FO) écrit en avril 1947 dans un éditorial du Peuple.

*« Désormais qu'il soit malade, infirme, ou âgé, le travailleur français aura néanmoins la certitude de pouvoir vivre. Il est bien évident que l'application de ce plan dont la CGT a été l'animatrice, et qui constitue une magnifique réussite de notre grande organisation syndicale ne doit pas*

# Les relations C

## après la guerre au moment de la création de

convenir à certains groupes financiers dont l'exploitation de la petite épargne constituait le plus clair des revenus... Les ennemis de la nouvelle loi ne se trouvent pas uniquement du côté patronal mais également parmi le corps médical, **parmi les mutualistes et même chez les salariés.** Hors du Parlement, **c'est à peu près exclusivement à la CGT qu'il faut chercher les défenseurs actifs de la réforme**»<sup>5</sup>.

Suit l'appel à voter CGT.

Simultanément «Le postier syndicaliste groupe Force Ouvrière» d'avril 1947, qui paraît avant que la scission ne soit réalisée au plan confédéral, invite les postiers :

«... à s'associer partout, sur le plan local d'abord sur le plan général ensuite, à la formation de listes purement mutualistes, soit à participation mutualiste, excluant les hommes liges du parti communiste, aussi bien du reste que tous les politiciens notoires de quelque étiquette qu'ils se réclament».

La simultanéité de cet appel, avril 47, et l'éviction des élus CGT de la Mutuelle, mars 1947, à l'évidence relève d'une action concertée.

Globalement les résultats des candidats mutualistes sont limités, 10 % des voix, et la légitimité du syndicalisme notamment CGT renforcée, près de 60 % des voix.

Pourtant ultérieurement Jack SENET, Président Général de la MGPT, élu à la caisse de Sécurité Sociale d'Île de France, se fera désigner Président de la caisse, contre la CGT qui avait obtenu 50 % des sièges revenant aux salariés, cela après la création de FO, avec les voix patronales et mutualistes, éliminant du même coup

la CGT de toutes les présidences de commissions.

Le journal La Fédération postale de juillet 1950 relève : «le masque est tombé, la neutralité de Senet est à sens unique, elle vise uniquement la CGT.»

Dès le printemps 1947 une alliance MG PTT, Force Ouvrière PTT a été conclue contre la CGT et elle durera longtemps. La CFTC ne jouant à la mutuelle qu'un rôle de force d'appoint à la majorité réformiste à ce moment.

— 0 —

Cependant les adhérents de la CGT restent massivement à la MG PTT alors que dans le secteur privé des mutuelles d'entreprises souvent animées par des militants cégétistes se développent. L'action confédérale vise essentiellement l'amélioration de la Sécurité Sociale, pour laquelle un remboursement à 100 % des dépenses maladie est revendiqué, ce qui limiterait le rôle de la mutualité en assurance maladie.

A partir de 1955, et surtout de 1959, une meilleure prise en compte du fait mutualiste est préconisée par la confédération CGT. En 1959 une conférence nationale sur les problèmes de la mutualité, convoquée par la CGT décide :

«d'œuvrer pour agrandir au maximum le secteur nettement ouvrier de la mutualité, placé directement ou indirectement sous l'influence des organisations syndicales de la CGT».

La conférence fixe un double objectif :

«développer et renforcer les mutuelles ouvrières de la CGT, les liens avec toutes les

mutuelles acceptant en toute liberté de se joindre à l'action de la CGT.

Mener une campagne souple mais systématique d'explications, de propagande, et de conviction... à l'intérieur de la fédération de la mutualité française (FNMF) pour combattre l'influence patronale, et redonner à ces mutuelles leur indépendance vis à vis du patronat et du gouvernement...».

La conférence approuve la création d'une «nationale de la mutualité ouvrière», le projet de statut «est soumis à la direction confédérale»<sup>6</sup>.

La Mutualité ouvrière sera effectivement créée, grandira en marge de la FNMF, deviendra l'Union des Mutuelles de France avant, beaucoup plus tard en 2000, de réaliser l'unité organique avec la FNMF.

En 1959 la CGT ne conçoit pas la Mutualité comme devant être indépendante, la FNMF ne l'est pas, et la division syndicale consommée en 1948 conduit à l'affrontement entre le camp de luttes de classes et le réformisme.

Les rapports CGT-Mutualité, s'inscrivent alors sur un fond conflictuel national et international beaucoup plus vaste.

Avec le temps, beaucoup plus tard, les choses bougeront : la CGT reconnaitra l'indépendance du mouvement mutualiste et les rapports deviendront moins tendus. Toutefois les désaccords originels sur le droit à la protection sociale, fondé sur le salaire, géré démocratiquement dans un esprit de véritable solidarité, demeureront.

Aux PTT, le choix de 1945 pour une Mutuelle générale ne sera pas remis en cause par la CGT, malgré la ligne anti-CGT

adoptée par la Mutuelle, alors que dans l'ambiance des années 50, il aurait pu en être autrement.

Ce qui caractérise l'orientation de la Fédération CGT des PTT dans les années 50 et 60, **c'est que sans manifester de désaccord avec la ligne confédérale sur l'action à mener au sein de la FNMF**, elle n'a pas d'échos dans la presse et l'action fédérales. Par choix individuel de rares syndiqués CGT ont conservé des responsabilités mutualistes sans que celles-ci soient valorisées par la Fédération qui concentre son action sur la défense de la Sécurité Sociale et parfois, des libertés mutualistes, «tout en formulant des remarques et critiques sur le mode de gestion de la MG PTT»<sup>7</sup>. Sans autre précision.

En 1967 le 20<sup>e</sup> congrès fédéral des PTT dénonce la création de la «PREFON» comme une fausse retraite complémentaire : «... ses créateurs en s'engageant à ne réclamer aucune participation de l'Etat patron, n'ont constitué en fait qu'un système de rentes viagères...»<sup>8</sup>

— 0 —

Comment analyser l'attitude de la Fédération CGT des PTT à partir des années 50 ?

Le choc de la scission syndicale de 1947-1948 domine la mémoire collective. La MG PTT est sous influence FO, c'est donc avec cette dernière que la bataille contre la division doit être menée en priorité.

A la différence de la Sécurité Sociale ou des CE où la loi a confié aux élus des syndicats des responsabilités de gestion avec des ressources patronales significatives, ce n'est pas le cas de la MG PTT où la participation de l'Etat patron est faible.

Dans ces conditions l'enga-



# CGT Mutualité, de la Sécurité Sociale jusqu'aux années 1960

gement de militants de la CGT dans la mutuelle apparaît comme une dérive réformiste que l'on refuse majoritairement. L'action syndicale doit être revendicative essentiellement. On prolonge les conceptions de la CGT unitaire d'avant 1936.

Cet état d'esprit commence à se modifier à partir de la fin des années 60. La CGT s'est renforcée depuis les lendemains de la scission, c'est la première organisation syndicale dans les PTT, elle investit plus efficacement le domaine de l'action sociale, y compris dans la gestion.

La Fédération dénonce le monopole de FO sur la mutuelle, se prononce pour sa démocratisation, l'élection des délégués, contre la cooptation systématique des responsables, sa participation aux actions de défense de la Sécurité Sociale, l'augmentation de la participation de l'administration des PTT au fonctionnement de la MG. Elle présente des candidats aux élections, et mène campagne sur ce qui apparaît comme un programme alternatif. Des résultats sont obtenus sur tous ces points.

Revenant beaucoup plus

tard sur l'aspect électoral de ce programme Jacques VATTIER, Président général de la MG PTT pendant de longues années reconnaît :

*« après un certain nombre d'années, la CGT s'est aperçue qu'au sein de la MG PTT, les élus aussi bien dans les départements qu'au sein du CA, étaient en grande majorité FO. Elle a donc décidé qu'il fallait que la CGT ait au moins une représentation équivalente à celle qui ressortait des élections professionnelles. Elle a ouvertement fait campagne et elle a réussi à prendre de nombreuses places. Pour lutter contre cette tendance, il a été adopté les mêmes recettes électorales. Des tracts ont été distribués disant aux adhérents : « la mutuelle vous appartient ... Votez pour des gens qui veulent vous la laisser » ».*

Traduisez : voter contre la CGT.

Toutefois, à la fin des années 60 les rapports CGT-Mutualité ne sont plus ce qu'ils étaient en 1945, chaque organisation a évolué.

Si la mutualité d'avant guerre était largement dirigée par des notables, la création à la Libération des grandes

mutuelles de fonctionnaires : PTT, Enseignement, etc... modifie cet ancrage pour une plus grande proximité avec le syndicalisme réformiste. Les progrès de la mutualité ouvrière s'ajoutant, des actions unitaires pour la défense de la Sécurité Sociale commencent à être favorisées. La MG PTT n'en constitue cependant pas à cette époque l'élément moteur, quand ce n'est pas le frein.

Pour la CGT, le rôle mutualiste dans la complémentarité de l'assurance maladie est conforté, mais elle s'oppose à l'extension de la prévoyance, faute d'une participation de l'Etat au financement : Préfon, assurance décès.

A la fin de la période, à la critique de la politique mutualiste, la CGT ajoute l'esquisse d'une autre orientation favorisant l'intervention des mutualistes dans la gestion et la solidarité.

Cette évolution marque les progrès réalisés vers une meilleure articulation, entre les luttes pour le progrès social, et la gestion des acquis.

Enfin la CGT a reconnu formellement l'indépendance de la mutuelle des PTT. La notion de neutralité mutualiste

est, elle, différente, ne serait-ce que parce que celle-ci demeure aux PTT dirigée contre la CGT.

On est alors au début des années 70 et l'histoire continue ...

Marcel PILLET

- 1 La Fédération CGT DES PTT
- 2 B. GIBAUD de la Mutualité à la Sécurité Sociale Editions Ouvrières page 129.
- 3 Histoire de la Mutuelle Générale des PTT tome 2 page 56.
- 4 Social PTT AU 20<sup>e</sup> siècle. Marcel PILLET HIS PTT/CGT.
- 5 Le Peuple N° 139 du 12 avril 1947.
- 6 Le Peuple N° 598 du 1<sup>er</sup> février 1960.
- 7 Défendons les mutuelles menacées « la fédération des Postes et Télécom », février 1964.
- 8 La Fédération CGT des PTT Décembre 1967.
- 9 Histoire de la Mutuelle générale des PTT, tome 2 page 229. La question se pose qui a adopté ces recettes électorales ? J. VATTIER ne le précisa pas, elles ne découlent pas d'une délibération officielle de la MG mais à l'évidence des dirigeants FO de la Mutuelle.



Assemblée Générale à Paris central en octobre-novembre 1974 - 1974-2004 : 30<sup>e</sup> Anniversaire à Lyon le 17 juin 2004.

## Pourquoi ce qui a été possible

Lors de l'assemblée-débat organisée à Bordeaux le 24 septembre 2003 pour l'anniversaire de la grève d'août 1953, un intervenant a évoqué les conditions dans lesquelles la Sécurité Sociale a été créée et organisée à la Libération, juste après la fin de la seconde guerre mondiale.

Il s'agit de **Camille PIANE**, originaire de l'Ain, en 1953 il était secrétaire de la section CGT du bureau de poste d'Ambérieux en Bugey.

Voyons son témoignage.

« Alors que les médias se déchaînent contre la sécurité sociale, je voudrais vous en dire quelques mots.

En quittant le département de l'Ain, j'ai dû

démisionner de nombreuses fonctions, dont celle d'administrateur de la sécu, j'étais administrateur depuis quarante deux ans et j'avais eu l'honneur d'être membre fondateur de la caisse primaire de l'Ain. Pour bien comprendre comment la sécurité sociale est née, il faut faire un retour en arrière. Je vous parlerai des accords du Perreux.

Le 17 avril 1943 un cheminot retraité, habitant la commune du Perreux dans l'est parisien, recevait dans son pavillon quelques syndicalistes, André TOLLET, Auguste GILLOT, responsables des syndicats clandestins CGT pour l'Île de France, ils représentaient la tendance unitaire de la CGT, avec eux,

deux autres syndicalistes, Louis SAILLANT et Robert BOTHEREAU qui représentaient la tendance confédérée.

Ils ont pris des décisions importantes.

A savoir que chaque fois qu'une ville de France serait libérée, immédiatement on reconstruirait la CGT. Et puis la situation sanitaire des Français était catastrophique, quatre années d'occupation (1943 notamment, j'ai vu dans des magasins à Lyon des queues de ménagères demander les prix et à l'intérieur, il n'y avait que des rutabagas gélés). Si la guerre avait duré encore six mois, il y aurait eu des victimes en quantité considérable, les gens seraient morts de faim.

Cette situation était insupportable, il fallait prendre des mesures nécessaires, les assurances sociales étaient insuffisantes bien sûr, il fut donc décidé de créer la sécurité sociale pour tous les Français.

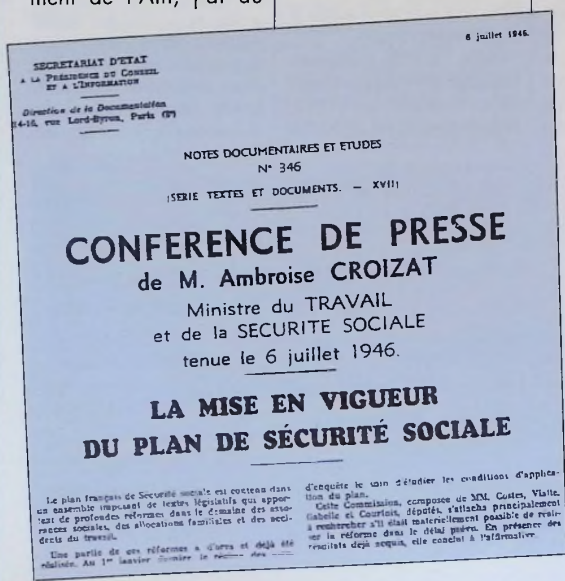
Auguste GILLOT représentait du P.C. et Louis SAILLANT de la CGT participèrent à la réunion du Conseil National de la Résistance le 27 mai 1943, rue du Four à Paris sous la présidence

de Jean MOULIN. Ils furent porteurs de cette revendication, elle figurera dans le programme du CNR adopté à l'unanimité le 15 mars 1944.

À la Libération, le gouvernement provisoire du général DE GAULLE avait pour charge d'appliquer le programme du CNR.

Pour la sécurité sociale, les choses traînèrent en longueur, les ministres MRP de l'époque traînaient les pieds, ils n'étaient pas pressés, ils essayaient de noyer le poisson. C'est alors que la CGT a élevé le ton, elle comptait cinq millions et demi d'adhérents, le Général a compris le message, il a renvoyé son ministre du travail et il a fait appel à notre camarade **Ambroise CROIZAT**, secrétaire général de la fédération des métaux CGT.

Ce n'était pas un cadeau, notre camarade savait qu'à la Libération tous les préfets de VICHY avaient été remplacés par des préfets sympathisants de la résistance, mais il savait aussi que dans les préfectures, il y avait encore énormément de cadres vichyssois. C'est alors qu'il eut une idée révolutionnaire. Il adressa une circulaire à toutes les unions départementales CGT de France, il nous demandait de désigner, immédiatement, des conseils d'ad-





# sociale : nier ne le serait plus aujourd'hui

**ministration provisoires, paritaires, et d'installer des caisses dans les départements.**

A l'union départementale de l'Ain, quatre camarades étaient désignés pour ce travail, deux camarades d'EDF qui avaient déjà des connaissances dans les assurances sociales, un camarade du bâtiment venant de la région lyonnaise et moi-même, qui était le plus jeune, pour le syndicat des PTT.

Malgré toutes nos recherches, il fut impossible de trouver un local dans la ville de Bourg-en-Bresse, les gros propriétaires ne voulaient pas

d'une administration où le ministre était communiste.

C'est alors que notre copain du bâtiment, qui était charpentier, nous dit : « moi je vous fais une proposition, dans le sud du département, il y a des baraquements tout neufs où était installé l'Etat-major des camps de jeunesse. Je vous propose qu'on les démonte et qu'on les installe ici à Bourg-en-Bresse. »

Sitôt dit, sitôt fait et au coeur de la ville nous avons installé une caisse de sécurité sociale, caisse primaire, et quand les décrets d'application sont parus, depuis plusieurs

mois au guichet de notre caisse, on payait des prestations de sécurité sociale.

Je vous assure que ça a fait du bruit dans le pays.

Les élections sont venues, nous avons été élus administrateurs définitivement. Deux camarades d'EDF, un président, l'autre vice-président, j'étais moi-même le secrétaire du conseil d'administration, j'y suis resté jusqu'en août 1967.

Voilà comment la Sécurité Sociale est née et comment, depuis sa création, elle a été combattue à boulets

rouges ».

C'est ce que notre camarade développe par la suite dans son intervention pour terminer sur ce message : « Je voudrais dire aussi que nous sommes tous des militants avertis, nous avons un patrimoine syndical, il ne faut pas le conserver pour nous - mêmes, mais le faire partager à la jeunesse. C'est notre devoir. Convaincre qu'il existe une voie pour en sortir, elle est étroite mais cette voie c'est celle du rassemblement, de l'unité d'action solide et de l'avancée dans la bataille pour la protection sociale comme pour le reste ».

## 30<sup>e</sup> anniversaire de la grève d'octobre-novembre 1974

**Après le 17 juin... il est encore temps !**

Le colloque à Lyon le 17 Juin sur la grève de 1974 s'annonce comme un succès; Cela nous incite à nouveau à vous solliciter pour écrire votre témoignage sur votre vécu de la grève : souvenirs personnels, anecdotes significatives... etc. Témoignages qui donnent de « l'humanité » à ce grand moment de l'histoire sociale des PTT. Ils seront publiés dans un livre qui sera présenté au Congrès fédéral de Perpignan en novembre 2004;

Déjà 32 grévistes de 1974 ont témoigné.

Faites comme eux ! ne soyez pas absents de votre histoire !

Et la question : pourquoi tu ne témoignes pas ? ne répondez pas comme un camarade « on ne me l'as pas demandé ! ».

**Témoignage :** 50 lignes environ à renvoyer à l'adresse suivante : IHS CGT-PTT case 545 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex, avec photos si possible.

# Décentralisa une évolution c

**Le territoire français et les divers services des PTT ont vu leurs structures varier parallèlement plusieurs fois au cours de l'histoire et pas toujours dans l'ordre que l'on croit.**

« Craignons d'établir des corps administratifs assez forts pour entreprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et qui puissent se croire assez puissants pour manquer impunément de soumission à la Législative » déclare le citoyen député Thoureil(\*) le 3 novembre 1789, à l'Assemblée constituante.

Cette déclaration marque bien l'état d'esprit de la France révolutionnaire. La monarchie depuis Louis XIV avait fortement centralisé le pouvoir en s'attaquant à celui des princes et des nobles locaux. Le territoire français était divisé en 1789 en provinces et généralités, gouvernées par des Intendants nommés par le roi.

La République met en place de nouvelles administrations territoriales, de dimension et de population relativement réduites, car elles ne doivent pas entraver le pouvoir central. Le 26 février 1790, la France est donc divisée en 83 départements, en respectant autant que possible les limites des anciennes provinces.

En fait le débat sur les structures territoriales ne fait que commencer. En 1791, sous la Convention, les députés Girondins, partisans d'une assez large décentralisation, s'opposent déjà aux Jaco-

bins, tenants d'une République unitaire. Les circonstances du moment (guerres civiles en Vendée, invasions étrangères) expliquent la centralisation administrative mise en place par les Jacobins mais il n'empêche que depuis cette époque, les termes de « girondin » et de « jacobin » qualifient les partisans ou les adversaires de la décentralisation.

Nouvelle étape en 1800 avec la création de la fonction préfectorale. Nommés et révoqués par le Premier Consul (Napoléon), puis par l'Empereur (le même), les préfets désignent les maires et les adjoints des communes de moins de 5000 habitants et proposent au Premier Consul, puis à l'Empereur, la nomination des autres maires.

Il faudra la « Monarchie de Juillet » en 1831 pour que la démocratie réapparaisse dans les collectivités territoriales. Les élections sont rétablies (mais au suffrage censitaire) pour les conseillers municipaux et les conseillers généraux. Puis la loi d'août 1871 (après la Commune) organise l'élection au suffrage universel du conseil général et son renouvellement par moitié tous les trois ans, avec un conseiller général par canton, élu pour six ans. C'est la loi du 5 avril 1884 qui affirme le principe de l'élection des maires par le conseil municipal et reconnaît l'autonomie communale.

Et les PTT ?

Institué par un édit de Louis XI le 19 juin 1464, la Poste Royale, ouverte aux correspondances privées en 1576 sous Richelieu, est placée sous monopole en 1681 par Louis XIV.

En 1793, la Convention prononce la réunion sous une seule administration de la

Poste aux lettres, des Messageries et de la Poste aux chevaux, un décret proclame la mise en régie nationale des Postes et Messageries. Les tarifs sont proportionnels à la distance d'acheminement. C'est compliqué et fortement critiqué, plusieurs solutions seront mises en oeuvre sans jamais donner satisfaction. Enfin en 1848 on passe à une taxe uniformisée, ce qui aurait « ...pour résultat de resserrer les liens de confraternité qui doivent unir les habitants d'une même République... »

En 1793, le Comité de Salut Public délègue l'administration du Télégraphe aérien à Claude Chappe (son promoteur). Les lignes correspondent aux besoins de la République, la première, Paris/Lille, est construite l'année de la victoire de Valmy. Plus tard Napoléon étendra le réseau jusqu'à Venise. D'affaire familiale le télégraphe passe en 1830 au ministère de l'Intérieur. En 1845, la première ligne de télégraphe électrique relie Paris à Rouen. En 1850, le télégraphe est ouvert au public.

En 1878, réunion de l'administration des Postes et de celle du Télégraphe.

Le téléphone (brevet de Graham Bell) fait son entrée en France en 1879, avec des réseaux installés par une compagnie privée : la Société Générale du Téléphone.

En 1889, les réseaux téléphoniques passent sous l'administration des Postes et Télégraphes, une nouvelle Division de l'exploitation électrique, regroupant les correspondances télégraphiques et téléphoniques, voit le jour.

En 1895, création de 12 directions régionales qui

auront une vie réelle à partir de la réforme de 1917.

De nombreux débats parlementaires ont lieu sous le III<sup>e</sup> République, sur le thème : quelle est la nature des postes, administration ou entreprise industrielle ?

En 1926, devant les difficultés financières, l'administration supprime les directions départementales remplacées par 17 directeurs régionaux ! Mais l'organisation nouvelle étant l'objet de nombreuses critiques, un inspecteur délégué est placé au chef lieu de chaque département. Puis, la même année, une loi rétablit les directions départementales.

Nouvelle réforme en 1941, la dualité est instituée, l'Administration Centrale chapeaute 17 Directions Régionales des Services Postaux placées chacune sous l'autorité d'un Directeur Régional et 17 Directions Régionales des Télécommunications placées sous l'autorité d'un ingénieur en Chef des Télécommunications (Directeur Régional en titre). Les directions départementales relèvent alors des deux autorités régionales. Sans doute ce choix, structurel pour l'avenir, à cette date particulière n'est pas que « technique ». L'administration des PTT aurait-elle anticipé la décentralisation ?

En 1946, est créée la Direction Générale des Télécoms. Les Directions Opérationnelles des Télécoms le seront en 1973.

En 1957, Jean Robert, administrateur à la Direction du Personnel, précise que les PTT sont « Destinées par tradition à servir le pouvoir... » que « la notion de service public l'emporte sur celle de souveraineté. » et que ce cadre « bien que fondé sur des monopoles et ménageant



# tion et PTT : qui vient de loin

les secrets de l'Etat, permet de tenir en un juste équilibre les intérêts généraux et ceux des particuliers ». Ce qui permet « Souplesse d'organisation, faculté d'adaptation » avec « une structure qui doit toujours se modeler sur la vie politique, économique et sociale du pays. » En 1917, le ministre des PTT Clémentel écrivait déjà « Il ne suffit même pas que l'évolution des services accompagne celle du mouvement industriel et commercial : il faut qu'elle la devance, l'annonce et la favorise. »

Le 14 février 1963, le gouvernement gaulliste crée la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR), « chargée d'harmoniser les actions entreprises dans les régions et de donner l'impulsion nécessaire à leur développement moderne ». Elle participe effectivement à un profond remodelage du territoire qui ne va pas forcément dans un sens plus démocratique.

Les décrets du 14 mars 1964 créent vingt et un préfets de région (celui du département chef-lieu). Parallèlement, sont mises en place des commissions de développement économique régionales (CODER), instances consultatives composées des représentants des intérêts socioprofessionnels ou territoriaux, chargées d'émettre un avis sur toutes les questions relatives au développement économique et à l'aménagement du territoire dans la circonscription régionale.

De fait, c'est la création de l'entité administrative régionale qui est en place avec 21 régions et 95 départements en métropole. En juillet 1964, la région parisienne est transformée et Paris acquiert un statut particulier à compé-

tences communale et départementale. En 1966, la loi du 31 décembre 1966 fixe le régime juridique des communes urbaines et porte création de quatre nouvelles structures intercommunales (Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg).

En 1974, le projet de Société Nationale des Télécom de Valéry Giscard d'Estaing séparant les Télécommunications de l'Administration des PTT est abandonné après la plus grande grève de la profession.

Enfin en 1981/1982, la loi « relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions » organise la décentralisation de nombreuses compétences, les lois des 7 janvier 1983 et 22 juillet 1983 précisent leurs répartitions entre les collectivités locales et l'Etat. Avec l'élection au suffrage universel direct des conseils régionaux, prévue en 1986, la région devient une collectivité locale de plein exercice.

En fait, l'ensemble de cette législation permet des transferts (massifs) de compétences et des transferts (légers) de moyens.

La superposition de trois niveaux d'administration locale (région, département, commune) est critiquée par certains qui préconisent le renforcement de la région au détriment des départements ou par d'autres qui prônent le regroupement des communes (souvent les mêmes).

Arguments que l'on retrouve dans la nouvelle accélération de la décentralisation présentée par le gouvernement actuel, mais cela c'est une autre histoire.

*Michel Gaillard*

(\*) membre du comité de la

constitution, Thouret fut guillotiné le 22 avril 1794.

Source :

*Encyclopédie des Postes Télégraphes et Téléphones Edition Rombaldi Paris 1957.*

*Histoire de la Poste de l'administration à l'entreprise Editions rue d'Ulm Paris 2002).*

*France Télécom Mémoire pour l'action, France Télécom Paris 1995.*

## Quelques dates

**29 septembre 1789** : le rapport de Thouret à l'Assemblée constituante propose de diviser le territoire en 80 départements formant chacun un carré de 18 lieues de côté, divisé en 9 communes ou districts, lui-même divisé en 9 cantons.

**26 février 1790** : La Constituante divise la France en 83 départements.

**4 décembre 1789** : la commune devient la cellule administrative de base, les membres du conseil général de la commune et le maire sont élus pour 2 ans.

**21 mai 1790** : création du conseil général de la commune de Paris (144 membres élus)

**3 septembre 1791** : le département est administré par un Conseil général de 36 membres élus pour 2 ans et renouvelables par moitié chaque année.

**1795** : La France est divisée en 89 départements ; les départements sont eux-mêmes divisés en cantons et les cantons en communes.

**28 pluviôse an VIII (17 février 1800)** : la loi institue les préfets.

**21 mars 1831 et 22 juin 1833** : lois instaurant

pour les communes et pour les départements, l'élection au suffrage censitaire des conseillers municipaux et des conseillers généraux.

**10 août 1871** : élection au suffrage universel du conseil général et son renouvellement par moitié tous les trois ans, avec un conseiller général par canton, élu pour six ans.

**5 avril 1884** : élection des maires par le conseil municipal.

**22 mars 1890** : création de syndicat de communes géant des services publics intercommunaux.

**19 mars 1946** : les quatre colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française deviennent les départements d'outre-mer.

**14 février 1963** : création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR).

**14 mars 1964** : décrets créant 21 régions administratives et un préfet de région.

**10 juillet 1964** : loi créant 8 départements en région parisienne « ce qui donne 95 départements en métropole.

**10 juillet 1970** : la loi tend à faciliter la création d'agglomérations nouvelles.

**31 décembre 1975** : Paris devient une commune de plein exercice, avec un maire élu.

**2 mars 1982** : la décentralisation (Gaston Defferre) loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui crée une nouvelle catégorie de collectivités locales : les régions.

## 11 novembre 1943 en armes défilent dans



**Mais pourquoi un article consacré à ce fait d'armes dans notre Relais ? Parce que parmi les acteurs, les Personnels des PTT ont tenu leur créneau. Le Relais a retrouvé et interviewé l'un d'entre eux, Emile BERROD. Il avait 17 ans, il était porteur de télégrammes.**

Oyonnax, petite ville de 12000 habitants, dans l'Ain, aux confins du Jura, population traditionnellement de gauche. Le 10 juin 1940 son maire, communiste, conteste les pleins pouvoirs à Pétain.

Le 16 mars 1943, 2500 personnes défilent dans les rues de la ville, vilipendant le gouvernement de Vichy, s'opposant au service de travail obligatoire (STO) et refusant le départ des travailleurs en Allemagne.

Après l'abattement, le mécontentement prend le dessus. La défaite des allemands à Stalingrad fait renaître l'espoir.

Mais certaines incompréhensions subsistent encore par rapport au « maquis ». La rumeur et la propagande les

présentent comme des marginaux, des insoumis. La voix officielle les qualifie de terroristes. Il n'y a donc pas encore de front commun entre la population et la résistance.

Le 11 novembre 1943 sera l'occasion de faire un grand pas pour lever les incompréhensions. Le Conseil National de la Résistance avait suggéré des manifestations devant les monuments aux morts, pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire sur l'Allemagne en 1918. Mais les responsables de la résistance de l'Ain décidaient un grand coup, qui marquera les esprits et « légalisera » l'action de ces soldats des bois : faire défiler une compagnie, partiellement en armes (Il n'y en avait pas pour tous les participants!), en uniforme (récupérés sur les chantiers de jeunesse), dans les rues d'Oyonnax.

L'état d'esprit de la population, le fait que les Allemands n'y tiennent pas garnison, sont déterminants pour le choix de cette ville.

Et le 11 novembre, «*Les forces de l'intérieur dominent la situation. Elles le prouvent ... en occupant Oyonnax pendant toute cette journée de glorieux anniversaire. Là, le Colonel Romans-Petit les passe en revue devant le monument aux morts et les fait défiler dans toute la ville au milieu de l'émotion populaire* »<sup>(1)</sup>

Nous laissons imaginer à nos lecteurs la somme de préparation et de précautions nécessaires à la réussite de cette action. Il faut tout prévoir et faire en sorte que l'occupant n'ait pas vent de l'affaire.

– Orchestrer le rassemblement des hommes, qui viennent de plusieurs secteurs du département,

– Se procurer des véhicules

pour leur transport (Coup de main dans un dépôt de la Régie des Transports),

– Minuter la manifestation,

– Organiser les barrages routiers pour bloquer les accès de la ville,

– Neutraliser les bâtiments publics, mairie, commissariat de police, central téléphonique,

– Mettre « dans le coup » la population, par tracts diffusés (de nuit !), les invitant à être dans la rue à l'heure H,

– Prévoir et parer toute provocation éventuelle de collaborateurs,

Et tout bêtement, apprendre aux hommes à marcher au pas : la plupart n'avaient pas fait leur service militaire ! La répétition de ce 11 novembre a été en soi une véritable expédition.<sup>(2)</sup>

Il convient de mesurer aujourd'hui, à travers ce défilé et toute sa préparation, combien ces hommes étaient convaincus de la justesse de leur engagement, du sacrifice qu'il nécessitait.

Il fallait faire la démonstration à la population, et bien au-delà, que les forces de libération intérieures existaient, et étaient organisées. Pas question donc de risquer le moindre couac.

□ *Le Relais* : Comment a commencé votre engagement dans la résistance ?

■ Emile BERROD : C'est le contrôleur principal de mon bureau de Poste, Raymond Boudet, qui m'a entraîné. Fin 42, il était chef du C6. On en avait tellement maré de crever de faim et puis des « boches »<sup>(3)</sup> qu'on aurait fait n'importe quoi ! Et puis j'avais 17 ans, à cet âge là on n'a peur de rien. J'ai fait bien des choses que je n'aurais pas faites après.

□ *Le Relais* : Dans votre

secteur, la résistance était unie ou bien vous sentiez les diverses sensibilités, gaullistes, communistes... ?

■ E.B. : Non, chez nous, c'était assez uni. C'est vrai qu'il y a toujours eu des divergences, même après, mais chez nous ce n'était pas mal.

□ *Le Relais* : Et alors au début, en quoi consistait votre activité résistante ?

■ E.B. : Eh bien j'assurais des liaisons, je transportais des plis, et je surveillais les collabos.

Mon travail de porteur de télégrammes me facilitait la tâche. Personne ne me demandait rien, la police non plus. Ça passait comme une lettre à la Poste !

Je prenais mon service à 6 heures le matin. Avant de partir, je balayais le central téléphonique. Après, je portais les télégrammes, les lettres et les paquets « XP »<sup>(4)</sup>. Je rentrais à midi et je revenais le soir de 18 à 20 heures.

□ *Le Relais* : Venus en à cette journée du 11 novembre 43. Quel a été votre rôle ?

■ E.B. : J'étais chargé de faire entrer, par une porte de service, le « Lieutenant Brun » dans le Central Téléphonique, pour neutraliser les opératrices pendant la durée de la cérémonie. Il a été bien accueilli. Il faut dire que quelques opératrices étaient au courant.

Pendant le défilé, la rue était noire de monde. La population était enchantée. Les gens étaient heureux. Ils nous offraient des cigarettes, des gâteaux, de l'argent, du chocolat. Ils ont chanté la Marseillaise.

C'est à partir de là que les liens se sont resserrés entre les maquisards et la population. Les résistants n'étaient plus des terroristes.



# B : des maquisards dans les rues d'Oyonnax

□ Le Relais : Mais où étaient les Allemands les plus proches ?

■ E.B. : A La Cluse, à 11 kilomètres d'ici. Ils étaient en garnison. Après, il n'y a pas eu de réaction immédiate. Mais en décembre, suite à cela et à tout le reste, il y a eu de la répression, des fusillés. Ils cherchaient les maquisards.

□ Le Relais : Quelles ont été les conséquences de votre initiative du 11 novembre 43 ?

■ E.B. : De Gaulle en a été informé à Londres. Cela l'a aidé à démontrer notre existence, auprès des alliés, et à obtenir plus de moyens en armes, argent, pour les parachutages.

□ Le Relais : Personnellement, vous êtes resté au grand jour ? Vous ne vous êtes jamais caché ?

■ E.B. : Non, mais les premiers maquis sont restés dans la clandestinité, dans les bois, depuis 1942 jusqu'à la libération. Nous assurons leur

approvisionnement, la réception des parachutages.

□ Le Relais : Comment ça s'est passé, pour vous, à la libération ?

■ E.B. : La vie a repris son cours normal. Côté administration, nous n'avons eu aucune reconnaissance particulière. J'ai été facteur ; puis j'ai passé le concours d'agent des installations, et j'ai quitté les PTT en 56 : on était trop payé ! C'est bien que vous rappeliez ces événements. Il faut que les jeunes sachent, parce que le danger est toujours là. Quant on voit ce Le Pen...

□ Le Relais : Merci, Monsieur BERROD, d'avoir répondu à nos questions, et merci au nom de nos lecteurs pour le rôle que vous avez tenu pour la résurrection de la France.

○

L'histoire nous rappelle que le militantisme, syndical, poli-

tique ou tout simplement citoyen, a été vécu sous des formes diverses. Le témoignage de celles et ceux qui l'ont vécu en période de guerre ne peut que nous inciter à ne jamais relâcher notre activité en faveur de la paix, sans concession, partout dans le monde.

Cet épisode d'Oyonnax rappelle à l'ordre ceux qui seraient aujourd'hui tentés de nier l'existence et le rôle de la résistance pendant la guerre de 39/45. Citons pour conclure celui qui en fut le principal instigateur, H. Romans-Petit :

« Le coup d'audace d'Oyonnax eut un retentissement profond à l'étranger, car les photos en furent reproduites par les journaux anglais et américains.

Ainsi, tant pour la France que pour les autres pays, le défilé du 11 novembre à Oyonnax fut le témoignage de l'existence d'une armée dont

ni les soldats, ni les officiers, ne ressemblaient même de loin à des terroristes ».

Pierre LHOMME

<sup>(1)</sup>Extrait du manuscrit des mémoires du Général De Gaulle - L'Unité

<sup>(2)</sup>Pour plus de détails, lire « Les obstinés », de H. Romans-Petit (Ed. Janicot)

<sup>(3)</sup>Boches : Surnom donné aux soldats allemands dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, aphorisme de « caboché ».

<sup>(4)</sup>XP : Catégorie d'objets aujourd'hui disparue. Moyennant une surtaxe, ils étaient suivis tout au long de l'acheminement, pris en charge dès l'arrivée dans le bureau destinataire et distribué en priorité.



le 11 novembre 1943 à Oyonnax 250 gars du maquis défilent dans la ville avec clairons et tambour



## COMPTE-RENDU DE L'AG

du 15 avril 2004

Présentant le rapport introductif Serge LOTTIER a notamment rappelé qu'au moment où la droite la plus réactionnaire de ces cinquante dernières années est au pouvoir, l'attaque contre les droits acquis après la Libération peut être meurtrière. Le besoin de repères, donc de connaissance de l'histoire, s'exprime, même inconsciemment.

Plus l'affrontement est vif, plus on a besoin d'arguments.... Et l'histoire peut nous en fournir. A nous donc de ne pas être en retrait et de lier étroitement, « mano a mano » l'histoire et l'actualité.

C'est ce que nous essayons de faire.

Ensuite Serge LOTTIER a donné des informations sur notre activité et sur les perspectives pour 2004 et 2005, dont Le Relais s'est déjà fait l'écho précédemment.

Il a annoncé l'organisation, à l'automne, d'une journée d'initiation à l'étude de l'histoire, ouverte à tous les membres de l'IHS qui le souhaiteraient, animée par un universitaire avec le concours de Cassandre JOUOT, notre archiviste.

Enfin Serge LOTTIER termine en demandant que l'Assemblée Générale ratifie par un vote la cooptation de Raphaël GUIBERT au conseil d'Administration de l'IHS.

Jean Claude LOURDEZ a présenté le rapport financier.

Nous terminons l'année 2003 avec 445 adhérents, soit 22 de moins qu'en 2002.

Nous avons bien débuté l'année en cours : à ce jour nous enregistrons 406 cotisations réglées, soit 91 % de 2003.

Dans ces conditions, on peut raisonnablement se fixer comme objectif de parvenir aux 500 adhérents lors du congrès fédéral.

A noter que 2 unions régionales et 15 syndicats départementaux ou de branche n'ont pas encore adhéré.

Serge LOTTIER a résumé le sentiment général en soulignant l'intérêt de cette discussion, très riche en dépit du nombre relativement réduit de participants.

« Même inconsciemment, a-t-il ajouté, il y a un besoin de connaissance de l'histoire. Il faut que nous allions au devant de ce besoin. Nous n'avons ni le culte de l'historien professionnel, ni le culte du militant qui détiendrait la vérité. Nous voulons seulement le débat, la confrontation des idées ».

Serge a appelé à poursuivre nos efforts sur la grève de 1974, car « la partie n'est pas encore gagnée, on a encore besoin de recueillir de nombreux témoignages ».

Enfin il a exprimé l'accord de la direction de l'IHS pour qu'une initiative particulière ait lieu à Paris Louvre pour célébrer le 60ème anniversaire de la Libération.

Puis il a invité les participants à se rendre, en compagnie des membres de la CE fédérale, au pot des « 5 ans de l'IHS » et à visiter l'exposition réalisée par M. Gaillard et P. Renard, pour cet anniversaire.

Pour le Bureau de l'IHS

Maurice DESSEIGNE

\* Le compte rendu intégral est envoyé à chaque adhérent.

## Vie de l'IHS

L'IHS publie un livre de Madeleine QUERE et Emile DUPUY sur « L'INTERNEMENT EN FRANCE et en AFRIQUE DU NORD de 1939 à 1945 », nous publions ci dessous la préface de Serge LOTTIER.

Un document qui fait réfléchir !

Depuis quelques années, de multiples ouvrages sont consacrés à la guerre 1939-1945.

Romans, récits, témoignages, émissions de radio et de télévision. Le plus souvent, ils exaltent l'engagement et le sacrifice de femmes et d'hommes épris de liberté.

Le document que vous avez entre les mains est une autre contribution à l'histoire de cette guerre.

C'est un ouvrage sur les camps, prisons et autres lieux de détention, là où ont été emprisonnés des hommes dès 1938 pour les étrangers et les nomades, dès 1939 avant la déclaration de guerre (3 septembre) et après pour les français, communistes, syndicalistes... juifs dès octobre 1940.

Sa présentation par département pour la France, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie n'avait jamais été publiée ainsi.

C'est aussi un livre qui fait réfléchir sur les dangers du présent. Oui, cela a existé dans notre pays, et « nos colonies » ont servi d'arrière boutique !

Derrière chaque nom, il y a un être humain qui croyait au ciel ou qui n'y croyait pas. Il refusait sous une forme ou sous une autre la bête immonde, l'asservissement de la France.

La plupart aujourd'hui sont devenus des inconnus, mais « le passé des humbles vaut bien celui des grands » disait Victor Hugo !

C'est à Madeleine QUERE, fille de résistant, militante syndicaliste aux PTT, aujourd'hui en retraite, que nous devons ce travail consécutive à des années de recherches, mis en cohérence avec l'aide de notre ami Emile DUPUY, dont le père a été emprisonné dans l'un des camps au Maroc.

Merci à tous les deux de mettre en lumière, 60 ans après, ces hommes qui par leur engagement ont participé à féconder la France après 1945.

Il y a quelques mois, nous avions publié une brochure à la suite d'une soirée organisée par les Instituts d'Histoire des Mineurs, de la Métallurgie, des Cheminots, des PTT sur ce sujet.

Aujourd'hui, en publiant ce document, nous voulons continuer à faire revivre l'histoire, notre passé collectif. Car si nous nous privons de cela, seuls, sans mémoire collective, nous risquons d'être le jouet facile de tous les briseurs de liberté.

Prix du livre de 134 pages 10 euros. Commande auprès de l'IHS-CGT-PTT.

## infos diverses

L'IHS est allé visiter l'exposition du Musée de La Poste de Caen sur « La Poste pendant l'occupation allemande de 1940 à 1945 ».

Le 13 mai, nous avons participé au Mémorial pour la Paix à Caen à une journée d'étude sur « Le syndicalisme en action pendant la deuxième guerre mondiale », cela dans le cadre du 60ème anniversaire du débarquement et de la libération.

Du 25 au 28 mai, l'IHS a participé aux journées d'étude de l'IHS confédéral.

Nous avons été présents dans de nombreux congrès départementaux.

Du 2 au 4 avril l'IHS a rencontré à Francfort nos camarades allemands de la région de la Hesse.

Le 15 mars à Montreuil, l'IHS a rencontré les militants de la Fédération, pour la célébration du 60ème anniversaire de la publication du programme du Conseil National de la Résistance.

### Pour que la grève insurrectionnelle des postiers parisiens d'août 1944 ne soit pas oubliée.

Dans une lettre commune signée par A. GAUTHÉRON secrétaire général de la Fédération et S. LOTTIER président de l'IHS-CGT-PTT, adressée aux présidents de La Poste et de France Telecom, il est demandé qu'une plaque, commémorant le souvenir et l'engagement du personnel des PTT et leur sacrifice, soit apposée au siège de La Poste et à celui de France Télécom.

Le 16 octobre 1945, le Général de Gaulle cite les résistants PTT à l'ordre de l'armée et dénombre 800 tués et 1500 déportés., il est de notre devoir commun de transmettre aux générations actuelles et à celles à venir ce haut fait qui a contribué à libérer Paris et l'année suivante la reddition sans condition de l'Allemagne nazie.

